

Communiqué de presse

Le 01 août 2013,

Afin de faciliter les démarches dans les prises de rendez-vous, des mesures de simplification et d'amélioration de l'accueil des personnes d'origine étrangère seront mises en œuvre à compter du 5 août prochain :

- l'accueil des étrangers au séjour se fera les après midi des lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 15h30. Le matin, le public sera accueilli uniquement sur rendez-vous de 9h00 à 12h00.

- la délivrance de titre de séjour sera maintenue les après midi des lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h00.

- les rendez-vous de renouvellement de titre de séjour se feront depuis le site internet de la préfecture d'Ille et Vilaine :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>

Les ressortissants étrangers sollicitant ces renouvellements n'auront plus à faire la queue afin d'obtenir un rendez-vous à la préfecture.

Les dispositions concernant l'accueil des étudiants à l'UEB/CMI sont maintenues.

Toutes les informations seront mises en ligne sur le site de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine à compter du 1^{er} Août.

Contact presse : Morgane MOULIN : 02.99.02.11.83